
DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE

ANNEE 2020-21

Les documents ressources ici proposés émanent de sites institutionnels, de références réglementaires et de productions didactiques ont pour finalité de vous accompagner dans vos pratiques quotidiennes pour la mise en œuvre du programme d'enseignement. L'objectif est double : une approche didactique au service des apprentissages et des apports liés au développement de l'enfant dans ses dimensions physiologique, affective et psychologique.

Ils vous invitent également au développement de gestes professionnels efficaces, vous incitent à l'analyse de pratiques, à l'innovation. Ils réaffirment l'importance de la qualité des alliances éducatives avec en premier lieu les familles, mais aussi tous les acteurs de l'école dans la construction de partenariats fructueux ou de formations conjointes.

Ces propositions ont pour ambition de contribuer à placer un cadre de cohérence du fonctionnement du cycle 1 pour la réussite de tous les élèves, et leur bien-être dans un climat scolaire serein, porteur et épanouissant.

L'école maternelle est l'école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

« L'enjeu de l'école maternelle est particulièrement important en cette rentrée. Il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions » [circulaire-de-rentree-2020](#)

La circulaire développe deux priorités.

La protection des élèves en constitue la première, dans le contexte de crise sanitaire. Une mise à jour du [protocole sanitaire](#) a été publiée le 26 août, instituant le port du masque obligatoire pour tous les adultes en maternelle. Le ministère a élaboré un [plan de continuité pédagogique](#) publié sur EDUSCOL qui prend en compte tous les scénarios possibles.

La seconde priorité est celle de l'éducation pour tous, qui, à l'école maternelle, doit être mise en œuvre dans l'enseignement dispensé avec les caractéristiques propres à ce cycle d'enseignement.

La circulaire réaffirme ses priorités relatives à l'établissement d'un cadre serein propice à l'entrée dans les apprentissages et à la reprise de la vie collective dans une école où l'obligation scolaire s'impose dorénavant.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans implique depuis l'année dernière une fréquentation quotidienne de l'école ; [le décret n°2019-826 du 2 août 2019](#)- J.O. du 4-8-2019 fixe les modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité qui sont possibles en petite section de maternelle, concernant leur présence l'après-midi.

1. LES CONDITIONS SANITAIRES

Le principe du retour à l'école concerne tous les élèves, avec l'application stricte des conditions sanitaires dictées par le contexte de l'épidémie de la Covid19.

A l'école maternelle, cela se traduit plus particulièrement par les mesures suivantes.

- **Le respect des gestes barrière reste le meilleur moyen de prévention individuelle de propagation du virus. Ces gestes constituent la première mesure à appliquer en permanence, partout et par tout le monde. Le lavage des mains est particulièrement important pour ces jeunes enfants, à la maison dès le départ pour l'école puis il s'effectue naturellement dans tous les moments dévolus à l'hygiène. La manipulation du matériel propre aux pratiques pédagogiques du cycle 1 en appelle également une fréquence renforcée.**
- **L'échelonnement des temps de récréation permettra de limiter le brassage des élèves, avec une délimitation possible des espaces selon les groupes.**

- Le port du masque est rendu obligatoire pour les adultes, mais pas pour les jeunes enfants, cette pratique est au contraire à proscrire pour les enfants en dessous de six ans.
- L'attention portée aux compétences psycho sociales : les enfants de trois ans n'auront pu en fin d'année visiter les locaux scolaires avec leurs parents, les enseignants seront particulièrement attentifs aux conditions d'accueil pour leur première découverte de l'école. Certains autres élèves, qui vont redécouvrir un environnement perdu de vue pendant plusieurs mois auront besoin également de toute la bienveillance dont savent témoigner les équipes éducatives.
- Le rôle primordial des parents d'élèves est à rappeler. L'engagement de non scolarisation de leur enfant, en cas d'apparition de symptômes (en particulier, fièvre à partir de 38°) chez leur enfant ou au sein de la famille est indispensable. Le respect strict des règles énoncées par le directeur d'école relative à l'entrée et à la circulation dans les locaux scolaires participe tout autant de la responsabilité individuelle et collective.

Des nouvelles fiches détaillées, à l'attention des directeurs d'école précisent les procédures à suivre dans les cas de suspicion ou de confirmation de cas covid-19 dans une école : [Ce qu'il faut faire](#). Ce protocole, à disposition des directeurs d'école, apporte les réponses appropriées pour définir la conduite à tenir en fonction des situations rencontrées.

Les conseillères techniques médecin et infirmière sont disponibles pour répondre aux éventuelles sollicitations.

2. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT.

Les [programmes d'enseignement du cycle 1](#) publiés au BO n°31 du 30 juillet 2020 reprennent les cinq domaines d'apprentissage définis dans les programmes de 2015 (BO spécial n°2 du 26 mars 2015) avec quelques évolutions. [comparatif.pdf](#)

1.1. Quelques évolutions en juillet 2020.

Les cinq domaines d'apprentissage définissent les acquisitions attendues en fin d'école maternelle :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde.



Les évolutions au regard des programmes 2015 concernent

- La place allouée aux situations pédagogiques favorisant les activités de description, en complément des situations d'évocation, pour exercer les élèves à l'observation attentive et à l'ajustement du vocabulaire dans la construction de leurs compétences langagières,
- Le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable. La découverte de l'environnement dans le domaine « explorer le monde », au travers d'activités à « hauteur d'élève » au sein de l'école puis dans des situations vécues en milieu naturel lors de sorties régulières. Cette exploration des milieux permet d'interroger les gestes du quotidien, de faire prendre conscience aux élèves d'interactions simples, de les initier à une attitude responsable (respect des lieux, de la vie, connaissance de l'impact de certains comportements sur l'environnement, etc.). L'ensemble est complété et prolongé au travers des supports de travail, de rituels et de jeux, ainsi que dans le choix des textes et histoires utilisés

1.2. Des ressources institutionnelles

La maternelle marque donc le début d'une scolarité qui s'inscrit dans un continuum. L'exigence formulée de 100% de réussite au CP ne peut que s'inscrire dans la poursuite du développement « des habiletés langagières dans le domaine de l'oral et de l'écrit, dans le cadre scolaire d'apprentissage et d'activités destinées à les engager à parler, écouter, réfléchir et essayer de comprendre ».

[Guide pour enseigner la lecture au CP](#)



Des apports spécifiques à la maternelle, dans le domaine du langage sont donnés au travers des deux guides publiés lors de la précédente année scolaire. *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle* et *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* [<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>].



Ces guides sont déclinés concrètement par le dispositif « Je rentre au CP » qui propose un parcours d'apprentissage cohérent en grande section pour aborder au mieux les savoirs fondamentaux [<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>].

Plusieurs champs d'apprentissage sont explorés ;

- Le vocabulaire
- La conscience phonologique
- Le principe alphabétique de la langue
- L'écriture cursive
- Les contenus concernant la compréhension sont à venir.

Y sont déclinés

- Des principes pour conduire son enseignement
- Des exemples de séquences et de séances
- Des recommandations pour l'évaluation

Le rappel effectué ci-dessous sur la construction des acquisitions langagières constitue un point d'appui pour la construction des progressions dans l'ensemble des domaines d'apprentissage.

- *Entre deux et quatre ans, les enfants s'expriment beaucoup par des moyens non-verbaux et apprennent à parler. Ils reprennent des formulations ou des fragments des propos qui leur sont adressés et travaillent ainsi ce matériau qu'est la langue qu'ils entendent.*
- *Après trois - quatre ans, ils poursuivent ces essais et progressent sur le plan syntaxique et lexical. Ils produisent des énoncés plus complets, organisés entre eux avec cohérence, articulés à des prises de parole plus longues, et de plus en plus adaptés aux situations.*

- *Autour de quatre ans, les enfants découvrent que les personnes pensent et ressentent, et chacun différemment de l'autre. Ils commencent donc à agir volontairement sur autrui par le langage et à se représenter l'effet qu'une parole peut provoquer : ils peuvent alors comprendre qu'il faut expliquer et réexpliquer pour qu'un interlocuteur comprenne, et l'école doit les guider dans cette découverte. Ils commencent à poser de vraies questions, à saisir les plaisanteries et à en faire. Leurs progrès s'accompagnent d'un accroissement du vocabulaire et d'une organisation de plus en plus complexe des phrases.*

En fin d'école maternelle, l'enseignant peut donc avoir avec les enfants des conversations proches de celles qu'il a avec les adultes

Les recommandations pédagogiques, publiées en 2019, mettent, en plus du domaine prioritaire du langage, l'accent sur deux autres champs d'apprentissage

Un apprentissage fondamental : découvrir les nombres et leur utilisation

- Des acquisitions indispensables sont dégagées :
- Une priorité : stabiliser la connaissance des petits nombres jusqu'à dix ;
- Des situations pédagogiques spécifiquement organisées pour donner sens aux nombres ;
- Un apprentissage progressif, qui s'appuie sur le langage oral et écrit ;
- Un enseignement différencié et régulé par l'observation des progrès des élèves.

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

L'importance d'un apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère (LVE) est mise en évidence par de nombreuses recherches, ce que confirme le rapport intitulé « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde »

L'éveil aux langues nourrit intimement et de manière privilégiée, les deux domaines des programmes « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « Explorer le monde ». Par des activités ludiques et réflexives sur la langue (comptines, jeux avec les mots, etc.), faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives des élèves, il contribue également à chacun des trois autres domaines du programme de maternelle. Cette approche sensible des LVE contribue au développement du langage oral et à la consolidation de la maîtrise du français, objectifs essentiels de l'école maternelle. Cet éveil à la diversité linguistique s'appuie sur des principes généraux d'organisation et une démarche pédagogique à privilégier en moyenne et grande sections.

Ces objectifs feront l'objet d'un travail en commun avec les équipes de cycle 2 et de cycle 3 afin de construire un projet linguistique inter-cycle progressif et cohérent.

La liaison GS/CP est plus que jamais porteuse de sens.

Elle doit se traduire, au-delà des traditionnelles visites de locaux en fin d'année scolaire, ou de ½ journée vécue « comme au CP » par les « grands » de la maternelle qui vont rejoindre l'élémentaire, par des pratiques qui permettent d'aménager les ruptures, mais surtout par du partage pédagogique, de ressources, de méthodes et par la connaissance fine des besoins des élèves, par l'étude des ressources pédagogiques qui permettent de mettre de la cohérence dans un parcours d'élève.

L'analyse conjointe des évaluations de CP nourrit cette acculturation professionnelle et permettent de fournir des réponses personnalisées aux besoins des élèves.

Pendant la période de confinement, les enseignants ont su faire preuve d'innovation, d'inventivité et ont développé de nouvelles compétences dans les contraintes de continuité pédagogique imposées lors de la crise sanitaire. Il ne s'est pas seulement agi d'une montée en compétences numériques, mais aussi de l'instauration de nouvelles modalités de communication et de travail avec les enfants et les familles.

La capitalisation de ces savoirs faire doit se poursuivre dans les pratiques pédagogiques.

Au niveau national, des ressources exploitables dans le cadre de l'enseignement, sont mises à disposition, notamment sur la base des 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 [<https://lumni.fr>].

Au niveau départemental, Le groupe maternelle vous a proposé de nombreuses situations pour la [continuité pédagogique](#) à la maison puis des activités pour la [reprise de la classe](#)



1.4. L'évaluation des élèves.

À l'école maternelle, l'**évaluation régulière des acquis des élèves** constitue un levier majeur de la réussite de chacun. Acte pédagogique à part entière, elle nécessite de la souplesse dans sa mise en œuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement.

Évaluer à la rentrée :

De manière encore plus prégnante en cette rentrée, la mise en activité des élèves et l'observation de cette activité sont fondamentales dès les premiers jours de classe pour comprendre où en est chaque élève, les éventuelles difficultés qu'il rencontre et l'accompagner au mieux jusqu'aux vacances d'automne. **La priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques.**

Ces priorités pédagogiques et des outils de positionnement [en français](#) comme [en mathématiques](#) sont développés également pour la grande section.

En français, la priorité est de conforter les acquisitions langagières faites en classe de moyenne section et de commencer les apprentissages qui permettront de préparer progressivement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture [Priorites-Periode1-Francais.pdf](#)

En mathématiques, en ce début d'année scolaire, la priorité est de conforter les premiers apprentissages de l'école maternelle sur les nombres et les formes, sur lesquels le travail de grande section va s'appuyer tout au long de l'année pour pouvoir s'assurer de l'acquisition, à la fin de l'année scolaire, de l'ensemble des attendus du cycle 1. Les activités manipulatoires seront privilégiées. [Priorites-Periode1 Math.pdf](#)

Le groupe départemental évaluations propose également des outils et supports pour le début de la grande section à partir du constat établi sur le fonctionnement de l'année écoulée.

Les élèves ont vécu le confinement de façon très différente. Certains très suivis par leurs parents ont sans doute progressé de façon importante alors que d'autres ont perdu le lien avec les apprentissages scolaires.

Il ne s'agit pas d'une évaluation normative mais plutôt de permettre d'observer certaines compétences développées par les élèves afin de construire des apprentissages en partant de là où ils en sont.

Principe : différencier plutôt que remédier.

Évaluer mais aussi : les élèves n'auront pas besoin d'activités différentes de celles de leurs camarades (pour ceux qui ont perdu le contact) mais de plus de temps pour apprendre, de plus d'étayage, de plus de répétitions, de plus de feedback positifs et constructifs. De plus de patience, d'encouragement et d'attention. R Goigoux.

Temps de passation : il est important de prendre le temps d'enseigner avant d'évaluer.

Point de vigilance : parmi les élèves certains pourraient présenter des difficultés qui dépassent le cadre purement scolaire, et qui ne sont pas uniquement liées au confinement. Il s'agira d'y être particulièrement attentif. C'est pourquoi nous vous proposons pour chaque item les points de vigilance qui vous engageront à vous rapprocher des collègues spécialisés.

Les contenus d'évaluation vous seront proposés dans le « guide enseignant Evaluation Maternelle » qui seront mis à votre disposition via les circonscriptions.

Evaluer tout au long de l'année

On évalue

- Soit dans le cadre d'une observation spontanée : dans le cours des activités et de la vie scolaire, au fil du temps
- Soit dans le cadre d'une observation préparée (planifiée, déterminée au préalable), instrumentée, liée à un objectif pédagogique ciblé, avec un prolongement identifié.

Dans les deux situations, les objectifs sont explicites.

Les évaluations ont la même finalité pour chaque enseignant. Elles constituent un outil afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence pour lui permettre de progresser.

Deux outils sont utilisés pour rendre compte des acquis des élèves :

- [Le carnet de suivi des apprentissages](#). Renseigné tout au long du cycle 1, son établissement est obligatoire mais son format est laissé à l'appréciation des équipes enseignantes. De nombreux supports ont été mis en place, qui continueront de s'affiner dans la réflexion collective didactique ([observables](#) - progrès- progressivité) pour définir le parcours de réussite individuel de chaque élève sur l'ensemble du cycle 1. Des formats numériques sont également disponibles.
- [La synthèse des acquis scolaires de l'élève](#) à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle, qui fait l'objet d'un modèle national ; elle pointe ce que l'enfant a acquis en fin de cycle 1 ; Il est transmis au CP et constitue un support de la liaison pédagogique entre les deux cycles.

3. L'ÉCOLE DE L'ÉPANOUISSEMENT

La première mission de l'école maternelle est bien celle de l'accueil bienveillant de chaque enfant, pour son bien-être et la conquête de ses premiers apprentissages d'élève.

2.1. La sécurité affective de l'élève.

L'école maternelle qui se présente comme celle de l'épanouissement doit plus que jamais, dans le contexte vécu, tenir cet engagement et garantir la sécurité affective des élèves qui lui sont confiés.

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre qui développe la théorie de l'attachement nous rappelle que, « quand un enfant est sûr, il améliore ses performances scolaires ».

Il indique ainsi que la relation affective permet de stimuler tous les apprentissages et que le développement de la créativité chez les petits enfants stimule le cerveau, améliore l'accès au langage.

Agnès Pommier de Santi, PE et docteur en sciences de l'éducation nous donne quelques pistes pour que chaque acteur de l'école soit un professionnel sûr pour l'enfant, au travers d'attitudes et de gestes professionnels maîtrisés :

- Répondre à ses besoins affectifs et émotionnels : contacts physiques, communication, réconfort, sensibilité à ses demandes ;
- Être régulier et cohérent dans sa manière de faire, par la régularité et la répétition des situations et des attitudes ;
- Répondre à ses besoins d'exploration, lui proposer des situations de stimulation, donner toute sa place au jeu... ;
- Se montrer prévisible, cohérent ;
- Faire preuve d'une compréhension émotionnelle, d'empathie, sourire ;
- Protéger l'estime de soi de l'enfant ;
- Consoler, aider, réconforter ;
- Proposer des solutions ;
- Faire des renforcements positifs.

Une relation positive de qualité avec l'enseignant facilite l'adaptation et la réussite scolaire, particulièrement pour les élèves en difficulté cognitive et sociale.

L'école maternelle est donc une école attentive aux besoins de l'enfant.

L'axe dévolu à [L'école maternelle dans le projet de l'académie de Grenoble](#) prend en compte ce développement affectif et intellectuel, ainsi que la place privilégiée à donner aux familles pour réussir cette ambition d'accrochage dans le début du parcours scolaire de l'élève.

LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

META-BESOIN	Définition	Le méta besoin se définit comme « le besoin de disposer au moins d'un adulte investi du souci de l'enfant et de ses besoins ». « Un besoin particulier dans ce domaine fait consensus, il s'agit du besoin d'établir des relations affectives stables avec des personnes ayant la capacité et étant disposées à porter attention et à se soucier du besoin de l'enfant ». Un méta besoin est défini comme un besoin « surplombant » tous les autres besoins, en ce sens qu'il en constitue un prérequis, une base.
META -BESOIN	La sécurité affective	Un regard bienveillant porté sur l'enfant ET une relation affective sécurisante constituent le socle des acquisitions du jeune enfant. Les apports de la théorie de l'attachement au service du développement de l'enfant suppose de donner une place, dans la définition des besoins fondamentaux, à ce « besoin de SÉCURITÉ ».
BESOIN FONDAMENTAL	Les besoins physiologiques et de santé	La santé de l'enfant relève de la responsabilité des parents d'une part, des soignants d'autre part, lesquels ont les compétences pour informer et accompagner les familles dans un « savoir prendre soin de soi » (accès à l'information sensible : nutrition, sexualité, dépendances diverses – écrans, produits, etc.). La satisfaction des besoins physiologiques, soubassement du développement physique : L'enfant a besoin d'être nourri, lavé et de dormir selon des rythmes réguliers, en quantité et en qualité, adaptés à son âge. Il a besoin d'être vêtu avec des vêtements propres et en rapport avec les nécessités climatiques. L'enfant a besoin que sa santé globale fasse l'objet d'une attention, et ce quel que soit son âge. La santé ne se limite pas à l'absence de pathologie ou au fonctionnement organique : les modalités réflexives et expressives (langagières, émotionnelles, comportementales) font partie du développement et de la santé.
BESOIN FONDAMENTAL	Le besoin de protection	L'enjeu de ce besoin est la protection à l'égard de toute forme de maltraitance, soit violence physique, sexuelle, psychologique, exposition à la violence conjugale et négligence. L'autre type de protection dont l'enfant a besoin est lié aux blessures ou préjudice susceptibles d'être causés par les dangers de son environnement extérieur et/ou de son environnement domestique.
BESOIN FONDAMENTAL	Le besoin d'expériences et d'exploration du monde	L'enjeu est le développement des compétences motrices, réflexives, expressives et ludiques de l'enfant. Il ne s'agit pas ici de promouvoir la sur-stimulation de l'enfant dans l'idée de l'obtention de « résultats » (recherche de performance ou d'excellence), mais de veiller à ce que l'enfant ait suffisamment d'expériences lui permettant de connaître, de comprendre et de participer à son environnement, de se découvrir des intérêts et des goûts et de développer ses compétences et ses talents. Les expériences décrites ci-dessous concernent l'ensemble des enfants, quel que soit leur âge, leur niveau scolaire, ou leurs conditions de vie : expériences corporelles et physiques, expériences ludiques et créatrices, expériences expressives et langagières, expériences cognitives et réflexives.

2.2. La place des parents à l'école.

Durant la crise sanitaire, l'investissement des parents dans l'enseignement à distance a été essentiel à sa réussite. Ce lien nouveau créé avec les familles doit être approfondi en partageant plus encore avec elles les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'École. Le partage des mêmes valeurs, un soutien mutuel montrera aussi à l'élève une cohérence des postures et des actes de chacun, favorisant sa mise en confiance.

La première scolarisation appelle une attention particulière des enseignants pour assurer un accueil de qualité et l'entretenir tout au long du cycle 1, dans une dimension pédagogique et de communication

- Se rendre disponible
- Rendre explicite les codes de l'école,
- Accueillir à la rentrée scolaire les parents dans des modalités prenant en compte les contraintes sanitaires
- Proposer leur participation à des projets pédagogiques tout au long de l'année
- Communiquer sur les progrès réalisés
- Être attentif aux besoins individuels, avec la possibilité de répondre à des demandes d'aménagement du temps scolaire l'après-midi pour les élèves de petite section

[La mallette des parents](#) constitue un support d'information et de communication à valoriser ; elle peut donner lieu à des rencontres spécifiques dans les écoles.

Vous trouverez dans le projet de l'académie de Grenoble des outils concrets pour nourrir cette [relation école-familles](#). Des actions spécifiques pourront être menées dans votre école lors de [la semaine ou quinzaine de la maternelle](#).

2.3. Les ATSEM

L'importance du rôle des ATSEM a été reconnue dans un [décret instaurant leur pleine appartenance à la communauté éducative](#).

Outre la mise en œuvre de conditions matérielles adéquates, elles/ils contribuent à l'entrée dans les apprentissages pour la réussite des élèves. Elles/ils sont également pivots de la continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire, et sont des interlocutrices, interlocuteurs, privilégiés des familles.

Ce partenariat est indispensable au fonctionnement de l'école maternelle, mais :

- Il ne va pas de soi
- Il n'est pas toujours lisible à l'interne et à l'externe
- Il suppose une préalable clarification des rôles et missions de chacun
- Il nécessite un partage « raisonné et intelligent » des territoires
- Il engage à une prise en compte partagée des évolutions des métiers et du système éducatif
- Il engage un travail en équipes élargies au service du bien-accueillir et du bien-être de chacun
- Il interroge l'ambivalence hiérarchique et fonctionnelle, les questions de responsabilités sur les temps de transition
- Il nécessite de garantir les continuités éducatives

Les formations conjointes à l'attention des professeurs des écoles et des Atsem initiées depuis deux années ont commencé à porter leurs fruits. Elles se poursuivront dans le partenariat mis en place avec plusieurs communes du département et le CNFPT, prioritairement là où elles n'ont pu être totalement réalisées pendant la crise sanitaire.

2.4. L'accueil et la scolarisation des moins de trois ans

Si l'instruction revêt dorénavant un caractère obligatoire pour tout enfant qui atteint l'âge de trois ans au cours de l'année civile, [la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans](#) est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de

favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Notre département, avec la prise en compte du contexte lié aux effectifs, à la disponibilité de locaux, accueille un nombre d'élèves de moins de trois ans qui reste relativement modeste, répartis dans dix écoles. L'ambition de qualité demeure et se renforce. L'alliance éducative avec les familles, le travail partenarial avec les collectivités territoriales et les acteurs sociaux, la cohérence des équipes pédagogiques là où sont implantés les dispositifs, constituent des conditions indispensables à un pilotage efficace, au service des premiers apprentissages des tout-petits.

Un accompagnement des enseignants sera mené cette année sur la base de visites conseils.

[L'aménagement spécifique des espaces](#) pourra faire l'objet d'une réflexion partagée au sein de l'école, en instaurant un lien de continuité avec les PS, dont la présence sera dorénavant attendue sur la journée.

4. QUELQUES RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES ET PÉDAGOGIQUES

3.1. L'organisation du temps

Un fonctionnement harmonieux de l'école au service du bien-être de l'enfant et de la réussite de l'élève passe par une organisation du temps réfléchie, présentée en premier lieu aux familles et aux autres acteurs de la communauté éducative.

Les horaires scolaires :

L'accueil des élèves et de leurs parents a lieu pendant les dix minutes précédant l'heure officielle d'entrée. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant.

La sortie s'effectue à l'heure réglementaire et ne peut en aucun cas avoir lieu avant.

L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre périscolaire est pensée de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative.

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière, en articulation avec l'emploi du temps, avec une dimension pédagogique visible. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent ainsi des repères partagés et sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

L'emploi du temps

La formalisation de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité aux programmes en vigueur. Il constitue en outre une base de discussion avec les familles et permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux. On complétera l'emploi du temps par une frise chronologique enrichie pour les plus jeunes de photographies ou de représentations des élèves en activité. Exposé et expliqué aux élèves quotidiennement, il leur permet de prendre conscience et de construire le concept de temporalité. L'emploi du temps est appelé à évoluer au fil de l'année. On veillera donc à l'actualiser.

L'organisation de l'emploi du temps, dans une école maternelle devenue obligatoire, impose une nouvelle réflexion pour que s'établisse sur la durée des six heures quotidiennes, l'équilibre entre les besoins physiologiques des élèves et l'instauration de temps d'apprentissages suffisamment denses et adaptés.

La place de la récréation doit, à ce titre faire l'objet d'une attention particulière en étant pensée, en fonction des besoins des élèves, prioritairement avant toute autre contingence.

L'accueil du matin

Il peut s'organiser de différentes manières :

- S'il s'agit de permettre à l'enfant de s'installer dans ce temps de transition entre la maison et l'école, pour entrer dans une posture d'élève, avant que ne débutent des activités plus structurées, l'accueil n'a pas vocation à excéder une quinzaine de minutes. Il demande nécessairement à être organisé et préparé, dans une évolution des offres, contenus et modalités de fonctionnement.
- S'il s'agit de faire entrer l'élève dans des explorations pédagogiques et apprentissages plus denses qui appellent

manipulations, activités langagières, il peut durer plus longtemps.

Des progressions doivent permettre l'évolution des acquisitions et leur mesure. Des évolutions de l'aménagement de l'espace, des adaptations des espaces jeux symboliques et autres « plateaux » éducatifs sont indispensables au fil de l'an.

Les récréations

La récréation, d'une durée de 15 à 30 minutes, se situe vers le milieu de la demi-journée. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie ne sont pas adaptées aux rythmes de l'enfant. C'est la raison pour laquelle on veillera à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations courtes, séparées pour les « petits » en début d'année, voire différées, afin de leur permettre une appropriation de l'espace de la cour dans de bonnes conditions avec leur enseignant (e) et leur ATSEM.

La sieste

Il convient d'éviter de proposer à tous des siestes ou des temps de repos systématiques, surtout si la durée est la même pour toute la classe, toute l'année de PS. Si un temps de repos d'une vingtaine de minutes peut être proposé en début d'année aux MS, il n'est pas envisageable que les MS et les GS se voient imposer une sieste systématique organisée. En revanche, un temps calme avec des activités adaptées sera proposé en début d'après-midi : lecture d'albums, écoute de récits, écoute musicale, consultation d'images... [Des points clés pour une organisation pensée en équipe](#) vous sont proposés.

Les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et de respect de l'intégrité de l'enfant.

Le temps de sieste doit être modulé en fonction des besoins des élèves et de l'avancée dans l'année. Un cycle de sommeil dure 1h 30 en moyenne. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir se lever et regagner sa classe. De même, des enfants qui n'ont plus envie de dormir ne devraient pas être obligés de se reposer.

Après la sieste, les enfants se réveillent progressivement et rejoignent la classe pour des activités proposées par l'enseignant, après un passage aux toilettes. **Il n'est pas opportun de proposer une récréation après le lever.** Il convient plutôt de profiter de cette arrivée progressive des enfants dans la classe pour proposer des activités individuelles ou en petit groupe. C'est un moment favorable aux échanges langagiers personnalisés.

Les bonnes pratiques pour la sieste des TPS-PS :

1. Organiser ce temps (équipe pédagogique en lien avec les services municipaux) ;
2. Préparer et aménager le lieu de la sieste ;
3. Accueillir au plus tôt les élèves après le repas ;
4. Répondre aux questions et inquiétudes des parents ;
5. Respecter les besoins physiques, physiologiques et affectifs des enfants ;
6. Ne pas brusquer le réveil ;
7. Éviter la récréation après la sieste (réfléchir à l'organisation pédagogique) ;
8. Prendre en compte l'évolution des besoins des enfants durant l'année ;
9. Informer sur l'importance du sommeil chez les plus jeunes.

3.2. L'apprentissage des règles d'hygiène.

La propreté est importante lors de l'accès à l'école maternelle, mais elle n'en est pas une condition *sine qua non*. De plus, le passage de la vie familiale à la vie collective peut entraîner une régression dans ce domaine et pour de nombreux enfants, le passage collectif aux toilettes est inadéquat et provoque même des réactions d'évitement liées à l'absence d'intimité de ces moments collectifs.

C'est également au sein de l'équipe pédagogique que sera abordée cette problématique. Les réponses apportées dépendront de la configuration des locaux, de la composition des classes (répartition des élèves dans le cycle). Quelques règles doivent présider à l'organisation retenue, tout en restant vigilant sur les conditions de sécurité

- Favoriser une réelle autonomie physique des élèves ;
- Respecter l'intimité de chacun ;
- Associer les parents à l'accueil pour faire le lien entre les pratiques familiales et celles de l'école.

Cela signifie que pour les élèves de MS et GS, le passage collectif aux toilettes ne se justifie généralement pas. De même, pour les PS, s'il peut permettre un temps de structuration de l'espace, il sera appelé à évoluer au cours de l'année.

Par ailleurs, il ne faut pas que le temps passé aux toilettes et aux soins corporels **ampute de manière trop importante le temps des apprentissages : un bon équilibre est à maintenir** en toutes circonstances, d'autant plus avec des enfants de 4, 5 ans et plus. **Le passage aux toilettes n'a donc pas lieu de figurer à l'emploi du temps.**

3.3. Les ateliers individuels autonomes de manipulation.

Ces pratiques pédagogiques sont dorénavant visibles dans de très nombreuses classes. Cette pratique appelle des gestes professionnels adaptés, une vigilance spécifique pour qu'ils puissent être porteurs d'apprentissage.

[Le rapport IGEN sur la scolarisation en petite section](#) indique que " La mission a par ailleurs observé une pratique qui se développe, les ateliers individuels autonomes de manipulation. Cette pratique, qui consiste à proposer de façon quotidienne des activités individuelles de manipulation inspirées des pratiques de la pédagogie Montessori dans différents domaines d'apprentissage, fleurit à l'école maternelle. « L'élève choisit chaque jour un ou plusieurs ateliers qu'il réalise en connaissant précisément les critères de réussite. Cette pratique a pour but de rendre autonomes les élèves, à la fois dans la gestion de leur atelier mais aussi dans l'avancée de leur réussite. L'enseignant circule dans la classe en observant la pratique de ses élèves [...]. La mission observe qu'il existe des écarts de l'intention à la réalisation. Sur l'ensemble des classes observées dans lesquelles ces ateliers sont intégrés à la pratique, la présentation individuelle des ateliers, assortie des défis à réaliser qui seront autant d'enjeux d'apprentissage, n'est pas toujours effective et beaucoup de manipulations tournent à vide. »

Le langage qui devrait accompagner l'action est trop rarement mobilisé (l'organisation rend difficile le suivi de chaque enfant) et la mesure des progrès reste souvent aléatoire.

Si cette disposition favorise une forme d'individualisation des apprentissages, elle suppose des modalités de pilotage rigoureuses :

- **Une programmation des ateliers mis à disposition,**
- **Une présentation individuelle ou par tout petits groupes et répétée autant que nécessaire des activités et des apprentissages visés,**
- **Une mise en œuvre pour un petit nombre d'élèves de manière à soutenir par le langage les essais des enfants,**
- **Un tableau d'observation permettant de relever les réussites confirmées par plusieurs essais.**

Autrement dit, il s'agit de promouvoir un emprunt raisonné à la pédagogie d'inspiration montessorienne qui concilie les bénéfices attendus des ateliers individuels autonomes de manipulation mais aussi l'atteinte des objectifs de l'école maternelle notamment dans le domaine du langage".

On veillera également aux contraintes matérielles qui sont fortes par le nombre et le coût des supports, à la gestion de l'espace et aux modalités d'accès de ces plateaux dans l'emploi du temps journalier (du temps d'accueil aux ateliers). On sera attentif à proposer des activités qui relèvent du programme ainsi que d'autres formes de travail (projets collectifs, ateliers dirigés en langage, résolution de problèmes, démarche de création pour les activités artistiques...) pour créer du commun et cibler tous les apprentissages définis dans le programme d'enseignement. **« Ces activités cognitives de haut niveau sont fondamentales pour permettre aux enfants de les rendre autonomes intellectuellement. » V. Bouysse**

5. LA FORMATION

La circulaire de rentrée alloue à la formation en maternelle une place à la hauteur des enjeux de cette rentrée scolaire. *« Il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions ».*

Les ressources ministérielles investissent les deux valences de cette « première » école pour les élèves.

La dimension affective sera étudiée au travers du nouveau parcours Magistère réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre » répond aux objectifs fixés par la loi Pour une École de la confiance qui institue l'obligation d'instruction à 3 ans et qui fait de l'école maternelle une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

La dimension du langage est portée par des formations autour des deux guides récemment publiés *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle* et *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* [<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>]. Ces guides sont déclinés concrètement par le dispositif Je rentre au CP qui propose un parcours d'apprentissage cohérent en grande section pour aborder au mieux les savoirs fondamentaux [<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>].

Ces formations seront déclinées dans notre département au travers des animations pédagogiques proposées dans les plans des circonscriptions ou portées par le groupe départemental.

S'y ajouteront des apports plus spécifiques :

- **Apports didactiques** : Résolution de problèmes ; compréhension de récits ; préparer à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture : encodage, le principe alphabétique en acte ; développer un langage structuré (pour les équipes dont la formation a été interrompue par la crise sanitaire) ; explorer le monde des objets ; univers sonore ; éveil à la diversité linguistique en maternelle ; Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre.
- **Formation enseignants – Atsem** : cohérence éducative, postures, répartition des rôles et des missions
- **Formation des directeurs d'école primaire sur le pilotage spécifique de la maternelle.**

Enfin, je vous invite à visiter régulièrement le [site départemental GDEM 74](#), et de consulter la publication régulière de la Mater'lettre qui souhaite vous apporter des éclairages en fonction de l'actualité et valoriser des pratiques, de classe.

Martine BESSON
IEN mission maternelle 74

